



Varogne, le 09 juin 2020

Bulletin d'informations n°02

Les élections de mars 2020 ont permis à la commune d'élire un nouveau conseil municipal, élu au premier tour, et ce, à l'unanimité. Nous vous remercions pour votre confiance.

La crise sanitaire, que nous avons traversée, ne nous a pas permis une élection de l'équipe municipale comme habituellement et nous avons dû attendre les directives gouvernementales pour ce faire. Nous avons alors pu nous réunir le 25 mai afin de procéder à la désignation des personnes vous représentant au sein de la commune ainsi que de la Communauté de Communes « Terres de Saône » et des diverses instances auxquelles nous nous devons d'être présents.

Nous avons décidé de réunir une équipe soudée, réaliste des enjeux à venir, bien au fait du travail réalisé par nos prédécesseurs, nous souhaitons par ailleurs remercier chaleureusement Bernard Bulliard pour ces douze années passées aux destinées de la commune et d'avoir amené Varogne à une autonomie enviée, une distribution de l'eau communale, un assainissement performant, une carte communale claire, la migration de la mairie dans l'ancienne école et la création d'un logement communal... Merci Bernard, nous allons essayer d'être à la hauteur de la tâche qui nous incombe et que tu nous confies maintenant.

Ces remerciements vont aussi à Gérard Grossot qui nous laisse une forêt propre et bien gérée, Alain Broddes qui suivait au jour le jour l'évolution de la qualité de l'eau, exercice bien périlleux avec un nouvel équipement et à toute l'équipe municipale aux côtés de Bernard. Un clin d'œil particulier à Denis Jacquot et son neveu Bruno, leur aide aussi précieuse qu'invisible et qui nous facilite, grâce à leur savoir-faire, cette nouvelle mission.

A l'unanimité donc, le conseil a décidé de faire confiance à Yannick Franchequin pour mener à bien les destinées de la commune, il est entouré de deux adjoints, Sylvia Lamboley (1^{ère}) et Christian Hostetter (2^{ème}), Sandrine Jardel, Emilie Thiebaut, Lionel Angel, Julien Bazin, Alexandre Gauthier, Olivier Paquelet, Rémy Paquelet et Georges Vienney complètent son équipe.

Un petit aparté concernant les indemnités des élus (mairie et adjoints), nous sommes restés sur ce qui était en place auparavant et n'avons pas respectés les prescriptions de l'état qui nous demandait de quasiment doubler ces indemnités, Varogne n'est pas assez riche pour ça !!!



Chacun a su trouver sa place dans les diverses instances où nous devons représenter la commune, nous serons présents pour vous et saurons défendre les intérêts de la commune.

Cette année, si particulière soit-elle, ne nous permet pas d'engager énormément d'actions quant à l'avenir, nous avons 5 années pour le faire et nous nous engageons à vous tenir au fait des actions que nous déciderons tous ensemble pour le bien de la commune.

Des réflexions sont d'ores et déjà engagées et nous allons rapidement les concrétiser. Nous allons aussi, dans la lignée du conseil précédent, continuer les actions n'ayant pu aboutir ces derniers temps (réfection d'une des cloches, pose de caniveaux dans le fossé de la station d'épuration, réserve incendie aux lotissements...).

Par ailleurs, et pour rappel, l'installation d'un seul surpresseur sur le réseau d'eau mettrait en danger la totalité de ce dernier et entraînerait une détérioration inévitable des canalisations. Des études ont été menées pour cela, des mesures ont été effectuées à différents endroits de la commune (elles sont correctes et dans la norme), nous ne reviendrons pas sur ce point-là.

L'étude pour le remplacement de l'éclairage public par des Leds, comme l'ancien Conseil en avait émis l'idée, sera menée dans les semaines à venir en appui du SIED et suivant les subventions qui pourraient nous être allouées.

Nous devons mener une réflexion de sécurité à l'entrée de la commune côté Vilory sur la RD113, d'une part pour faire ralentir les automobilistes et d'autre part pour assurer la sécurité des piétons, absence de trottoir, inondation durant les fortes pluies. Nous solliciterons l'aide du Conseil Départemental pour engager ce projet. Nous en profiterons pour reparler avec eux de la RD10, mais beaucoup de choses ont été réalisées sur cet axe...

Nous sommes déjà sollicités afin de vous rappeler certaines règles de bon sens quant aux différentes nuisances, il existe des réglementations (arrêtés préfectoraux consultables en ligne ou à la mairie) bien établies notamment concernant le bricolage, le jardinage et pour rappel ils sont autorisés :

Les jours ouvrables de 9 :00 à 12 :00 et de 14 :00 à 19 :00

Les dimanches et jours fériés de 10 :00 à 12 :00

Il en va du bon sens de chacun et de votre savoir vivre, ce qui vous ne dérange pas de faire ce matin vous agacera demain matin !!!



Vos animaux sont aussi sous votre entière responsabilité, nous vous demandons d'en être responsable et d'assurer la sécurité de chacun.

Pour votre service, nous vous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert le mardi après-midi de 13:15 à 18:00 et le vendredi matin de 08:15 à 13:00. Vous pouvez nous joindre :

- au **03.84.95.87.41** ou par mail : commune-de-varogne@orange.fr

Nous pourrions vous recevoir sur rendez-vous le samedi matin entre 10:00 et 11 :30, le maire et/ou un(e) adjoint(e) et un(e) conseiller(e) municipal(e) seront à votre écoute.

Pour ceux qui souhaiteraient des masques tissus supplémentaires, nous en avons reçu de nouveaux de la Communauté de Communes lavables 50 fois, vous pouvez vous rendre en mairie aux heures d'ouverture afin de les retirer.

Nous souhaitons que ce message vous trouve en bonne santé et que cette période compliquée pour chacun ait pu se passer pour le mieux.

Le Maire et son Conseil Municipal